

# DISPOSITIF RELAIS ROCHELAIS

## Classe Relais

34, Avenue de la Résistance

17000 LA ROCHELLE

Tél/fax : 05 46 42 12 58

e-mail : classe-relais17 @ ac-poitiers.fr

### ***BILAN DE FONCTIONNEMENT DU D2R année 2000-2001***

Nous ne vous proposerons pas cette année un bilan exhaustif. En effet, nous pourrions reprendre quasiment à l'identique le bilan de l'année 99/00. Vous ne trouverez ci-après que les statistiques spécifiques pour 00/01 ainsi que les éléments nouveaux apparus cette année.

Par ailleurs, profitant du départ de Jean François Jeannoutot, nous avons rédigé un bilan général après 3 années de fonctionnement.

## SOMMAIRE

Les jeunes accueillis et leur devenir Page 2

Modification de la procédure d'admission Page 4

Travail avec l'équipe du collège Guiton Page 5

Bilan de la supervision par Mme Maréchal Costa, Psychologue.

Annexes :

⇒ Tableau de bord général 00/01.

⇒ Procédure d'admission d'un élève à la Classe Relais pour 2001/2002.

## **1. LES JEUNES ACCUEILLIS ET LEUR DEVENIR**

### **Profil des jeunes accueillis**

Durant l'année scolaire, 12 jeunes ont été accueillis dans la Classe Relais pour des périodes allant de quelques semaines à 8 mois (voir en annexe le tableau de bord détaillé).

Sur ces 12 élèves (**7 garçons** et **5 filles**) :

#### **Âge :**

- 1 est né en 84
- 7 sont nés en 85
- 3 sont nés en 86
- 1 est né en 87

#### **Suivi éducatif - placement :**

- 3 sont placés hors de leur famille et pris en charge par le Foyer de l'Enfance ou la P.J.J. (dont 2 seront suivis en Milieu Ouvert à leur sortie du foyer).
- 5 sont déjà suivis en milieu ouvert (P.J.J ou AEMO) à leur admission.
- 4 ne bénéficient d'aucun suivi éducatif et nous ont été adressés directement par les collèges (1 sera suivi au pénal en fin de scolarité au D2R).

*10 sur 12 ont eu affaire au moins une fois au Juge des Enfants.*

*Sur les 7 faisant l'objet d'une mesure éducative, 5 sont sous le coup d'une mesure pénale.*

#### **Déscolarisation :**

- 9 étaient complètement déscolarisés pour des périodes allant de 3 mois à 2 ans.
- 2 étaient en voie de déscolarisation. (absentéisme important).
- 1 était scolarisé régulièrement.

**Origine scolaire** (dernière classe fréquentée avant rupture de scolarité) :

- 3 étaient inscrits en SEGPA.
- 1 était inscrit en CPA.
- 8 étaient inscrits en classe générale de collège.

**Famille :**

- 4 sont issus de famille monoparentale (3 avec parents séparés, 1 avec père décédé).
- 1 vit dans une famille recomposée (avec sa mère) mais est hébergé temporairement chez ses grands-parents.
- 7 vivent avec leurs deux parents (dont 1 ira vivre chez son frère marié, 1 est placée en permanence au Foyer de l'Enfance et 1 dont les parents sont en voie de séparation).
  
- **Situation professionnelle de la famille :**
- 2 sont issus de famille dont le ou les parents sont au chômage.
- 8 sont issus de famille dont le ou les parents ont un travail régulier.
- 1 est issu d'une famille où le père est à la retraite
- 1 est issu d'une famille où le père est en longue maladie

## Devenir des jeunes accueillis.

Sur les 12 jeunes accueillis,

**6 sont sortis en cours d'année** (la situation donnée est celle de septembre 2001):

- 1 est retournée chez son père et a été rescolarisée
- 5 ont abandonné la Classe Relais dont :
  - 1 a été incarcéré et se trouve maintenant en CER.
  - 1 est incarcéré.
  - 1 est jeune mère célibataire.
  - 1 est prise en charge par la MGI (rescolarisation à la SEGPA Camus).
  - 1 est toujours placée au Foyer de l'Enfance et sans solution.

**6 sont sortis fin juin :**

- 1 est en formation professionnelle par alternance (AFPA).
- 2 sont re-scolarisés (un en 4<sup>ème</sup> SEGPA, un en 3<sup>ème</sup> d'Insertion).
- 2 sont pris en charge par le CIPPA.
- 1 est en recherche d'apprentissage et a refusé l'aide de la MGI.

## **2. MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'ADMISSION**

Le Comité de Pilotage de juin 2001 a validé une nouvelle procédure d'admission (cf. annexes). Ces modifications ont été rendues nécessaires par, d'une part les critiques qui s'étaient exprimées sur d'éventuels non respects de la procédure telle qu'instituée en 98, d'autre part, par les diverses pressions exercées sur l'équipe pour « forcer » l'inscription directe d'élèves.

Ces modifications portent sur les points suivants :

- Lisibilité des critères d'admission.
- Place centrale de la Division des Lycées et Collèges dans la procédure.
- Souveraineté de la Commission d'Admission à laquelle Monsieur l'Inspecteur d'Académie délègue son pouvoir d'orientation.
- Non participation de l'équipe du D2R à la décision finale de la Commission d'Admission.

Cette procédure a été portée à la connaissance de nos partenaires :

- 11 collèges du secteur de recrutement du D2R.
- CAE (Milieu ouvert et Hébergement).
- AEMO
- Direction de la Solidarité Départementale pour diffusion aux DTAS.

### 3. TRAVAIL AVEC L'ÉQUIPE DU COLLEGE GUITON

Suite au Comité de Pilotage de mars 2001 où il avait été affirmé que des solutions internes au collège devaient être trouvées pour les élèves plus jeunes (12 - 14 ans), nous avons expérimenté un mode d'intervention possible au collège Guiton.

L'objectif était énoncé comme suit :

*Commencer à élaborer, dans le cadre du projet d'établissement, la mise en place, au sein du collège, d'un dispositif spécifique pouvant apporter des réponses positives aux élèves en voie de marginalisation scolaire (travail, comportement, absentéisme...) et leur permettre de continuer un parcours scolaire ordinaire dans le cadre d'un collège pour tous.*

Nous avons proposé des moments de travail sur ce thème aux personnels volontaires. Animés par M. Ruiz (MGI), l'éducateur et l'enseignant du D2R, ces travaux se déroulaient en deux temps :

- Un premier temps sous forme de « brainstorming » a permis de lister les signes repérables des élèves en voie de décrochage ainsi que les causes, connues par le collège, de ces décrochages.
- Un second temps, sous forme de travail en petits groupes, a fait des propositions permettant de répondre aux problèmes listés dans les causes.

Ce travail a débouché sur des propositions :

- Création d'un lieu d'écoute et de médiation.
- Aménagements particuliers pour les classes de 6<sup>ème</sup>.
- Création d'un « espace relais » interne au collège prenant en compte les élèves en voie de décrochage.

Nous ferons un bilan de cette action qui pourra déboucher sur une modélisation de séquences d'intervention au sein des collèges.

septembre 2001.

Jean François JEANNOUTOT  
Educateur PJJ Classe Relais

Michel BUSSE  
Instituteur Spécialisé Classe Relais